

# VINGT-SEPTIEME SESSION DU COMITE DES FORÊTS

*Du 22 au 26 Juillet 2024*

## Déclaration de la République du Congo

**Point 5:** Intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts

*Document : COFO/2024/3*

-----

Mesdames, Messieurs, distingués délégués

1. La République du Congo s'aligne à la déclaration faite par le Cameroun au nom du Groupe Régional Afrique au titre de ce point de l'ordre du jour relatif aux liens entre l'agriculture et les forêts.
2. Nous tenons à rappeler que la République du Congo est un pays à haut couvert forestier et que l'importance des forêts dans le fonctionnement harmonieux de notre biosphère est indéniable. En effet, les forêts jouent un rôle vital dans l'alimentation humaine, la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et le maintien des cycles biogéochimiques, de l'eau, du carbone et de l'azote.
3. Par ailleurs, l'agriculture est essentielle pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales. Cependant, ces deux secteurs sont souvent perçus comme étant en opposition, surtout dans le contexte de la déforestation et de l'expansion agricole.
4. Pour concilier ces deux secteurs, la République du Congo promeut :
  - a) l'agroforesterie en encourageant les agriculteurs à intégrer des arbres dans leurs systèmes de culture, non seulement pour améliorer la productivité des terres agricoles, mais aussi pour renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique. Aussi, les promoteurs des plantations industrielles privées sont encouragés à consacrer 4 à 5% de leur périmètre d'afforestation et de reboisement, d'accès gratuit, au profit des communautés locales, pour la promotion des systèmes agroforestiers en vue de l'amélioration des rendements et les revenus desdites communautés.
  - b) l'afforestation et le reboisement, par la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'un million d'hectares de plantations forestières et agroforestières à usages multiple, associant l'Etat, le secteur privé et les communautés locales. Cette ambition a inspiré l'initiative de « la Décennie Africaine et Mondiale de l'afforestation et de Reboisement » portée par le Congo et l'Union Africaine ; initiative qui a donné lieu à la première Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement, tenue récemment, du 02 au 05 juillet 2024, à Brazzaville. La Déclaration de cette conférence vient d'être endossée comme position commune de l'Union Africaine

par les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Accra, le 21 juillet 2024. A cet effet, la République du Congo exprime sa profonde gratitude à la FAO pour son accompagnement technique.

5. Par ailleurs, la République du Congo s'investit dans la sensibilisation des agriculteurs et des promoteurs forestiers sur les pratiques durables à travers, d'une part, l'organisation chaque année d'une foire aux plants où les promoteurs des plantations et agriculteurs se rencontrent et interagissent, et d'autre part la célébration, le 6 novembre de chaque année, de la journée nationale de l'arbre, d'autre part.
6. La République du Congo milite pour la conservation des forêts naturelles. Pour cela, il a pris des mesures limitant à 5 ha la superficie maximale pour toute activité agricole d'envergure en forêt.
7. Nous soulignons aussi que, les efforts du Congo dans la préservation de la biodiversité à travers la création des aires protégées ont exacerbé le conflit homme-faune qui constitue une menace contre la sécurité alimentaire des populations vivant en zones forestières. Nous invitons donc la FAO à faire une évaluation de l'impact de ce phénomène sur la sécurité alimentaire et à proposer les mesures pour y faire face durablement.
8. En définitive, nous réaffirmons l'engagement de la République du Congo à intensifier les efforts pour renforcer les liens entre l'agriculture et les forêts et à partager ses bonnes pratiques.

Je vous remercie pour votre aimable attention.